Règlement 265-2023 de la municipalité de Beaulac-Garthby

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 251-2022 SUR LES LIMITES DE VITESSES

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant le numéro 251-2022 sur les limites de vitesse est entré en vigueur le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier certains articles au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Manon Jolin Appuyé par Mme France Jutras

QUE le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby ordonne et statue par le règlement qui suit, à savoir :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le présent règlement fait référence uniquement à des articles du règlement sur les limites de vitesse numéro 251-2022
- 3. Le point « a » de l'article 3 est modifié comme suit :

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse

- a) Excédant 30 km/h sur la rue St-Jacques sur le tronçon entre St-François et Albert et sur le chemin Groleau.
- 4. Le point « c » sera ajouté à l'article 3 cité comme suit :
 - c) Un arrêt obligatoire sera ajouté à l'angle des rues Longue-Pointe et Longue-Pointe sud.
- 5. Le présent règlement modifie tout règlement incompatible avec celui-ci.
- 6. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi

ADOPTÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 11º JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

Monsieur Gilles Drolet

Maire

Monsieur Claude Lebel

Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 28 août 2023
Dépôt et présentation : 28 août 2023
Adoption du règlement : 11 septembre 2023
Avis de promulgation : 14 septembre 2023

Règlement 265-2023 de la municipalité de Beaulac-Garthby

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je, soussigné, Claude Lebel, directeur-général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil entre 10h00 et 16h00 de la journée du 14 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e Jour du mois de septembre 2023.

Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier